

## SEANCE DU 29 MARS 2017 À 18 h 00

L'an deux mille dix sept, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 17 mars 2017 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI (arrivée en cours de séance) – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Nathalie POINGT (arrivée en cours de séance) – Christian GIRARDET – Émilie BUTHION (arrivée en cours de séance) – Richard VALAT – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND

Absents excusés : Sylvie LE PRADO a donné pouvoir à Isabelle DÉPREUX  
Christophe FOURNIER a donné pouvoir à Olivier LAURENT

Absents : Jean TISSOT  
Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

Monsieur le maire débute la séance de ce conseil municipal en rappelant l'ordre du jour :

### Arrêt du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et points divers.

Il rappelle que depuis le 27 mars 2017, le POS (Plan d'Occupation des Sols) est déclaré obsolète et que la commune est désormais sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme). Les permis de construire sont maintenant soumis à l'approbation du préfet.

Il accueille Monsieur Julien DALLEMAGNE représentant le cabinet LATITUDE UEP mandaté pour l'élaboration du PLU et lui donne la parole.

*18h15 arrivée de Nathalie POINGT*

### PLU

#### - Étapes à venir concernant le PLU

A compter du vote arrêtant le PLU, le dossier est mis à disposition du public en mairie pendant trois mois.

Un commissaire enquêteur est ensuite désigné et, pendant un mois, se tient à disposition de toute personne désireuse de lui faire part d'une remarque y compris par des moyens dématérialisés. Pour ce faire, le PLU sera accessible par internet soit sur le site de la commune soit sur une plateforme dédiée. Une adresse de messagerie mail sera créée pour faciliter l'accès au commissaire enquêteur. Enfin, un poste informatique sera dédié à la consultation du PLU en mairie.

Chacun peut apporter ses remarques au commissaire enquêteur : habitants, propriétaires, PPA (Personnes Publiques Associées) ...

De même, le conseil municipal pourrait s'adresser à lui s'il désire voir évoluer le PLU du fait d'une situation nouvelle.

Le commissaire dispose ensuite d'une semaine pour rédiger ses questions à la commune, qui, elle-même, a une semaine pour y répondre.

Les 15 jours suivants sont dévolus à la rédaction des conclusions du commissaire enquêteur. Elles portent sur des modifications mineures et d'intérêt général.

Le conseil municipal pourra alors procéder à l'approbation du PLU qui deviendra alors exécutoire.

Après les publications réglementaires, le RNU ne s'appliquera plus.

#### - Rappel PLU

Le conseil municipal a adopté son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) le 15 juin 2015. Il a défini les orientations communales :

- protection des zones agricoles, des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques
- restriction de l'étalement urbain
- urbanisation des dents creuses, terrains non bâtis, du centre village tout en protégeant les vergers tant qu'ils sont exploités
- protection de l'activité agricole de la distillerie
- possibilité d'extension de la zone d'activité

*18h30 arrivée de Cathy GARCIA-ÉBOLI puis d'Émilie BUTHION*

Trois zones d'aménagement urbain sont prévues : route de Marennes, rue de l'Église et chemin du Verger. Les hauteurs autorisées ont été augmentées d'un mètre pour tenir compte des nouvelles normes d'isolation notamment.

Elles comporteront un quota de logements sociaux.

6 hectares seront constructibles sur la commune.

**À noter** : lorsque le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques, sera terminé, il s'appliquera d'autorité au PLU. De même si le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) devait être modifié, la commune de Vilette-de-Vienne devra se mettre en conformité.

#### - Questions des élus à monsieur Julien DALLEMAGNE

Des précisions sont demandées à propos des dents creuses et de l'impossibilité pour la commune d'imposer la vente d'une parcelle d'un terrain déjà bâti.

Monsieur le maire procède à la lecture de la délibération de 19h10 à 19h22.

**DÉLIBÉRATION N° 2017-010**  
**BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il est rappelé que l'élaboration du PLU a été décidée au regard des évolutions du contexte réglementaire, le POS (Plan d'Occupation des Sols) ne correspondant plus aux exigences actuelles et se doit d'être en compatibilité avec notamment le SCOT, le PLH et les nouvelles obligations légales des lois Grenelle, ALUR, MACRON entre autres.

Par conséquent, par délibération n° 2013-019 en date du 7 juin 2013, *Délibération prescrivant la révision du plan d'occupation des sols et définissant les modalités de concertation*, le conseil municipal a prescrit la révision du POS valant élaboration du PLU et fixé les modalités de la concertation comme suit :

- de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, les études pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :
  - deux réunions publiques,
  - une ou plusieurs expositions en mairie avec documents graphiques et mise en place d'un registre afin de recueillir les observations,
  - la diffusion d'information dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune et le panneau d'affichage électronique situé au centre village.

Par délibération n° 2013-019 en date du 7 juin 2013, *Délibération prescrivant la révision du plan d'occupation des sols et définissant les modalités de concertation*, le conseil municipal a précisé comme suit les motivations et objectifs poursuivis par la commune dans la révision du POS valant élaboration du PLU :

- Optimiser le foncier disponible par la densification des zones déjà urbanisées dans le respect de la densité moyenne de logements prescrite dans le SCOT.
- Prendre en compte l'habitat ancien en favorisant le changement de destination des anciens bâtiments.
- Étudier le devenir des secteurs périphériques (hameaux, lieux-dits) dans le respect du SCOT.
- Identifier dans le centre village les espaces pouvant être dédiés à des équipements publics : école, parkings ...
- Prendre en compte les modes de déplacement doux.
- Préserver les espaces naturels et maintenir les qualités paysagères de la commune.
- Intégrer l'ouverture de certains secteurs à l'urbanisation en examinant la cohérence avec les équipements publics existants ou projetés (eau, assainissement, voirie, risques naturels et technologiques, nuisances et pollutions).
- Préserver les secteurs agricoles.
- Prendre en compte les préoccupations énergétiques.
- Étudier l'emplacement des zones d'activités et le développement économique local en cohérence avec ViennAgglo et le SCOT.
- Prendre en compte la carte des aléas.
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques.

Parallèlement à cette procédure de révision du POS valant élaboration du PLU :

- Le conseil municipal, par délibération n° 2014-064 du 2 septembre 2014, a validé la révision de la carte des aléas de la commune afin de l'intégrer dans les études relatives à l'élaboration du PLU.
- Le zonage d'assainissement a été révisé pour mise en adéquation du PLU. Cette révision a été réalisée en collaboration avec les services de ViennAgglo.
- La commune a souhaité étudier le potentiel de développement en matière d'activités professionnelles (commerces, services, santé, etc.) de la commune sur les 20 prochaines années.  
 Dans cet objectif et afin de favoriser un développement en lien avec les besoins des professionnels implantés sur la commune, monsieur le maire et son équipe municipale ont lancé une étude sur l'activité de la commune, en partenariat avec ViennAgglo.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) ont donné lieu à un débat au sein du conseil municipal lors de la séance du 15 juin 2015 :

*Délibération n°2015-019 : Mise en compatibilité POS de la commune – élaboration du plu - débat sur le projet d'aménagement et de développement durable - (PADD).*

Le conseil municipal,

- Vu les articles L.151-1 et suivants, et R.151-2 et suivants du Code de l'urbanisme,
- Vu notamment les articles L.153-12 et suivants et R.153-3 du Code de l'urbanisme,
- Vu la délibération n° 2013-019 en date du 7 juin 2013 : *Délibération prescrivant la révision du plan d'occupation des sols et définissant les modalités de concertation*, prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,
- Vu le débat au sein du conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en date du 15 juin 2015 : délibération n°2015-019 : *Mise en compatibilité POS de la commune – élaboration du PLU - débat sur le projet d'aménagement et de développement durable - (PADD)*,
- Vu l'avis de la DREAL en date du 31 décembre 2015 ne soumettant pas le PLU à évaluation environnementale,

- **DRESSE le bilan de la concertation comme suit :**

Cette concertation a pris la forme suivante :

Transmission aux PPA (Personnes Publiques Associées) de la délibération n° 2013-019 du 7 juin 2013, prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU

- Septembre 2013
- Juillet 2014

Affichage au panneau extérieur officiel de la mairie

- Délibération n° 2013-019 du 7 juin 2013 prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU pendant un mois minimum à compter du 18 juin 2014, (certificat d'affichage établi en date du 15 septembre 2014)

Réunion du conseil municipal de Villette-de-Vienne en date du 29/03/2017

- Mise à disposition en mairie à compter du 20 février 2015 :  
du diagnostic de la commune établi par le cabinet Latitude UEP  
du porter à connaissance de la Préfecture de l'Isère  
d'un registre afin de recueillir les observations
- Délibération n°2015-019 du 15 juin 2015 : débat du PADD (certificat d'affichage établi en date du 16 février 2017)

Divers parutions municipales

Informations – Vie communale : février 2013  
Les vœux du maire : février 2014

Articles dans les bulletins d'info, JI'V : Journal d'Information Villettois

Editions 2015, 2016 et 2017

Flash info(s) distribué dans les boîtes aux lettres annonçant les réunions publiques

- du 22 octobre 2014
- du 9 décembre 2015

Courriers personnalisés aux propriétaires n'habitant pas à Villette-de-Vienne mais possédant des parcelles situées sur la commune, annonçant la réunion publique

- du 9 décembre 2015

Insertions dans la presse

- Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné : journal d'annonces légales :  
Délibération du 7 juin 2013
- Le Dauphiné Libéré : Réunion publique du 9 décembre 2015

Affichage de messages sur le tableau électronique situé en centre village

- annonçant les réunions publiques :  
du 22 octobre 2014  
du 9 décembre 2015
- Mise à disposition en mairie à compter du 20 février 2015 :  
du diagnostic de la commune établi par le cabinet Latitude UEP  
du porter à connaissance de la Préfecture de l'Isère  
d'un registre afin de recueillir les observations

Tenues de réunions publiques suivies d'échanges

- Le 22 octobre 2014 :  
Pourquoi réviser le POS et élaborer le PLU ?  
Les principes à mettre en œuvre  
Le contenu et la procédure  
Les enjeux du PLU à Villette-de-Vienne
- Le 9 décembre 2015 :  
Présentation du diagnostic communal et du PADD

Ont également été effectuées les actions suivantes :

Informations sur le site internet de la commune :

- Avril 2015 : Mise à disposition en mairie du diagnostic de la commune établi par le cabinet Latitude UEP

Mise à disposition des comptes-rendus de tous les conseils municipaux (sur le site internet de la commune et en mairie) au cours desquels ont été abordées les questions relatives à l'élaboration du PLU

**Année 2013 :**

Compte-rendu conseil municipal du 01/02/2013  
Compte-rendu conseil municipal du 29/03/2013  
Compte-rendu conseil municipal du 06/05/2013  
Compte-rendu conseil municipal du 07/06/2013  
Compte-rendu conseil municipal du 05/07/2013  
Compte-rendu conseil municipal du 20/09/2013  
Compte-rendu conseil municipal du 08/11/2013  
Compte-rendu conseil municipal du 20/12/2013

**Année 2014 :**

Compte-rendu conseil municipal du 31/01/2014  
Compte-rendu conseil municipal du 21/03/2014  
Compte-rendu conseil municipal du 05/06/2014  
Compte-rendu conseil municipal du 23/06/2014  
Compte-rendu conseil municipal du 02/09/2014  
Compte-rendu conseil municipal du 15/10/2014  
Compte-rendu conseil municipal du 27/11/2014

**Année 2015 :**

Compte-rendu conseil municipal du 02/02/2015  
Compte-rendu conseil municipal du 27/04/2015  
Compte-rendu conseil municipal du 15/06/2015

### **Année 2016 :**

Compte-rendu conseil municipal du 25/01/2016  
Compte-rendu conseil municipal du 17/05/2016  
Compte-rendu conseil municipal du 29/06/2016  
Compte-rendu conseil municipal du 30/08/2016  
Compte-rendu conseil municipal du 28/10/2016  
Compte-rendu conseil municipal du 06/12/2016

### **Année 2017 :**

Compte-rendu conseil municipal du 31/01/2017

#### **La tenue d'ateliers de travail thématiques avec les acteurs**

- Atelier « Développement économique » qui s'est réuni le 24 septembre 2014 et auquel étaient conviés les services de la DDT, la CCI, le SCOT des Rives du Rhône, ViennAgglo, la Chambre des Métiers, EPIC Office du tourisme et du Pays Viennois, le Syndicat Mixte Rhône Pluriel, le directeur du gîte *les Onchères* situé à Villette-de-Vienne, en vue de mettre en évidence les besoins, les projets et les enjeux sur la commune en matière de :

- desserrement éventuel des activités existantes, de renforcement des commerces de centre, de fonctionnement urbain lié à ces activités,
- la ZAE existante et de son extension.

- Atelier « Paysage, patrimoine et environnement » qui s'est réuni le 25 septembre 2014 et auquel étaient conviés les services de la DDT, le SCOT des Rives du Rhône, ViennAgglo, le Conseil Départemental de l'Isère, le SYVROM (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères), SYSTEPUR (Syndicat Mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise), l'Association Gère vivante, l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), l'Association Agréée de Pêche et de Protection du milieu aquatique de Vienne et sa région (APGR), l'Association Sévenne Environnement, Ligue Protection des Oiseaux (LPO) de Grenoble, la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes Protection de la Nature), Syndicat Rivières des 4 Vallées, en vue de mettre en évidence les sensibilités et les contraintes en matière de :

- fonctionnement écologique,
- paysage,
- patrimoine.

- Atelier « Réseaux et infrastructures » qui s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et auquel étaient conviés les services de la DDT, le SCOT des Rives du Rhône, ViennAgglo, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne, le SÉDI (Syndicat des Énergies du Département de l'Isère), la SPMR (Société du Pipeline Méditerranée Rhône), Société Air Liquide France Industrie, Société GRTGAZ RRM-RAA-VOU, ERDF Urg Sillon Rhodanien Lyon-Vienne, RTE GMR Lyonnais, GRDF Urg Sillon Rhodanien Pôle Nord, ORANGE H5, Lyonnaise des Eaux RAA Alpes, Conseil Départemental (Service Aménagement) en vue de faire un état des besoins, des projets et des capacités sur la commune en matière :

- d'assainissement,
- d'eau potable,
- de défense incendie,
- d'électricité et autres réseaux secs.

- Atelier « Développement urbain, habitat, mobilité » qui s'est réuni le 8 octobre 2014 et auquel étaient conviés les services de la DDT, le SCOT des Rives du Rhône, ViennAgglo, le bailleur social OPAC 38, l'Association des parents d'élèves de Villette-de-Vienne, en vue de qualifier la demande en logements, de mettre en évidence les besoins, les projets et les enjeux sur la commune en matière :

- d'habitat,
- d'équipements publics.

- Atelier « Agriculture » qui s'est réuni le 9 octobre 2014 et auquel étaient conviés les services de la DDT, le SCOT des Rives du Rhône, ViennAgglo, la Chambre d'Agriculture de Grenoble, le Syndicat Mixte Rhône Pluriel, les exploitants ayant un siège sur la commune en vue d'identifier les territoires agricoles et les exploitations agricoles « professionnelles » ainsi que leur pérennité.

#### **Des réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA)**

- Le 27 novembre 2015 : Présentation du diagnostic et du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- Le 14 octobre 2016 : Réunion uniquement avec les PPA suivantes : DDT, SCOT des Rives du Rhône et ViennAgglo
- Le 3 février 2017 : Présentation du projet réglementaire : zonage, règlement, orientation d'aménagement

#### **Nombreuses réunions de travail entre la commission urbanisme et les membres du conseil municipal**

#### **Une consultation des agriculteurs ayant le siège de leur exploitation sur la commune a été effectuée via un questionnaire afin de mieux cerner les caractéristiques des exploitations villettoises**

- 23 janvier 2015

La commune rappelle que la concertation a été fixée par la délibération n° 2013-019 du 7 juin 2013 et que celle-ci a été respectée.

Ainsi cette concertation a fait ressortir les éléments suivants :

- Aucune observation n'a été portée sur le registre mis à disposition du public.
- En parallèle des courriers de propriétaires ont été reçus en mairie concernant des changements de zonages de parcelles situées sur la commune :  
16 propriétaires habitant à Villette-de-Vienne,  
6 propriétaires n'habitant pas à Villette-de-Vienne.  
Ces demandes seront transmises au commissaire enquêteur pendant l'enquête publique qui sera lancée après l'arrêt du PLU.

- **CONFIRME** que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération 2013-019 du 7 juin 2013,

- **TIRE** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,

- **ARRÊTE** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions des articles L.153-16, L153-17, L.132-7 et L.132-9 et R123-17 du Code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie. Une mention de cet affichage sera publiée dans un journal du département.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci.

Monsieur le maire demande aux élus de choisir entre un vote à main levée ou à bulletin secret : les élus choisissent de voter à main levée.

**Voté à l'unanimité.**

#### ⇒ Points divers

Madame Isabelle DÉPREUX informe les élus qu'une nouvelle activité sera proposée aux TAP : le théâtre.

Elle ajoute qu'elle a contacté Orange concernant la cabine téléphonique de la place de la Poste : un courrier d'Orange est parvenu mi-mars en mairie à propos de la suppression de cette cabine. Madame Isabelle DÉPREUX a donc demandé s'il était possible de conserver l'ossature et de ne démonter que l'appareil afin de pouvoir la transformer en « *Boîte à Livres* ». Une convention d'Orange est parvenue en mairie dans ce but.

Simultanément, elle a appris par mail que la candidature de commune de Villette-de-Vienne a été retenue par le fonds Decitre qui finance des boîtes à livres et les cède à leurs partenaires. Deux boîtes ont ainsi été attribuées à Villette-de-Vienne.

Madame Isabelle DÉPREUX rappelle aussi aux élus la prochaine venue du festival de l'humour à Villette-de-Vienne : le 6 Avril 2017.

Enfin, elle soumet aux élus les travaux des enfants des TAP qui ont réalisé des projets d'enseigne pour la maison des associations. Après discussion, un modèle a été retenu et doit être travaillé plus finement pour être finalisé.

#### ⇒ Ligne Haute tension

Monsieur Michel FOUILLEUX explique que Monsieur Eric TARTAVEL a rencontré des agents d'Énédis qui prenaient des mesures chemin de l'Oie. Il a ainsi appris qu'Énédis projetait d'enfouir la ligne Haute Tension, dite HTA. Monsieur Michel FOUILLEUX a demandé au Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SÉDI), une simulation des coûts si le SÉDI profitait de la tranchée pour procéder à l'enfouissement des réseaux et l'installation de nouveaux lampadaires à LED. Il s'agirait alors de s'engager pour des frais à hauteur de 52 000 € (estimation) sur le budget 2018.

Après échanges avec les élus, le projet est soumis au vote :

**Voté à la majorité : 13 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER		Olivier LAURENT	
Éliane LAFAYE				Nathalie POINGT			
Michel FOUILLEUX				Christian GIRARDET			
Isabelle DÉPREUX				Émile BUTHION			
Éric TARTAVEL				Richard VALAT			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Véronique GRILLET			
Jean TISSOT	XXXXXXXX			Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD				Géraldine GUINAND			
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXX		
Sylvie LE PRADO		Isabelle DÉPREUX					